

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 22.000.000 Dinars
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis
Registre du Commerce : B 160631997
Matricule fiscal : 601492 D
CNSS : 198406-41

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 29 juin 2020 à 9h00 au siège d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2019.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2019.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2019.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2019.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2019.
- 8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2019.
- 9) Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
- 10) Déclaration des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

Le Président du Conseil d'Administration

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 22.000.000 Dinars
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis
Registre du Commerce : B 160631997
Matricule fiscal : 601492 D
CNSS : 198406-41

PROJET DE RÉSOLUTIONS **A SOUMETTRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 29 JUIN 2020**

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2019 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de **répartir le bénéfice net de l'exercice 2019**, qui s'élève à onze millions six cent trois mille six cent soixante-douze dinars 727millimes (11 603 672,727 Dinars) majoré du report à nouveau de quarante-quatre mille six cent soixante Dinars 621millimes (44 660,621Dinars) soit au total onze millions six cent quarante-huit mille trois cent trente-trois dinars 347millimes (11 648 333,347 Dinars) comme suit :

Tableau d'affectation des résultats de 2019	
Bénéfice Net 2019	11 603 672,727
Report exercice 2018	44 660,621
Total	11 648 333,347
Réserves légales	112 320, 199
1^{er} reliquat	11 536 013,148
Réserves pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2019)	5 000 000,000
2^{ème} reliquat	6 536 013,148
Fonds Social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2019)	500 000,000
3^{ème} reliquat	6 036 013,148

L'Assemblée Générale décide deau titre de l'exercice 2019
....., cette résolution , mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2019, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée àQuatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2019, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- **La BIAT représentée par M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**
- **M. Sami HACHICHA**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants :

- **La BIAT représentée par M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**
- **M. Sami HACHICHA**

pour une durée de trois années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à

Septième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à